

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 mai 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée
et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-deuxième année

Lettres identiques datées du 21 mai 2007,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

C'est avec un profond regret que je dois appeler votre attention sur le fait que le nombre des décès survenant dans le territoire palestinien occupé, en particulier la bande de Gaza, du fait des attaques militaires lancées par Israël, puissance occupante, contre le peuple palestinien, va croissant. Au moins 36 Palestiniens, dont des enfants, ont été tués par les forces d'occupation, pour la plupart par des missiles tirés sur des cibles par des avions de combat israéliens. Ces attaques, qui sont menées à la suite de la décision prise par le Gouvernement israélien d'intensifier ses opérations militaires, ont été lancées notamment contre la ville de Gaza et les zones de Beit Hanoun et Rafah, causant des pertes humaines et des dommages matériels importants et terrorisant une fois encore la population palestinienne.

Douze Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation israéliennes dans la bande de Gaza les 17 et 18 mai seulement. Lors d'une attaque contre la zone de Rafah, qui reflète l'usage sans discernement et excessif de la force meurtrière, un Palestinien et ses deux fils adolescents ont été tués du fait de ce qu'Israël a cyniquement qualifié d'une « erreur sur la personne » dans le cadre d'une tentative d'exécution extrajudiciaire. De plus, à la suite d'une attaque israélienne à Gaza dans la matinée du dimanche 20 mai 2007, qui a fait trois morts, les forces d'occupation israéliennes ont lancé un missile contre une maison dans la ville de Gaza qui appartenait à un parlementaire palestinien, Khalil Al-Hayya, tuant huit civils, dont sept membres de sa famille, et blessant huit autres personnes. Le même jour, les forces d'occupation israéliennes ont poursuivi leurs attaques, l'artillerie israélienne bombardant la maison de la famille Al-Masri à Beit Lahya, dans le nord de la bande de Gaza, blessant le père et cinq de ses enfants, dont un grièvement. Aujourd'hui, 21 mai 2007, un avion de combat israélien a tiré un missile sur une voiture civile à Jabalya-Est, dans le nord de la bande de Gaza, tuant quatre Palestiniens. Les forces d'occupation israéliennes ont pris d'assaut la ville de Naplouse aujourd'hui, profanant la mosquée Al-Hanbali dans la vieille ville et saccageant son intérieur, et



elles ont pris d'assaut également cinq stations de radio et de télévision à Naplouse, pillant leur équipement, bandes et documents.

Ces attaques menées par la puissance occupante constituent de graves violations des principes du droit international qui interdisent les attaques militaires contre les civils et la destruction sans motif de biens. Ces attaques, ajoutées aux raids militaires lancés par la puissance occupante contre des villes et villages, à ses arrestations et mises en détention quotidiennes, à sa poursuite de l'imposition de châtiments collectifs à la population palestinienne, y compris l'imposition des restrictions rigoureuses concernant les déplacements et des bouclages, et à l'intensification de sa campagne de colonisation sur l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, attisent les tensions déjà fort élevées, constituant de nouveaux actes d'incitation et de provocation, et menacent de déstabiliser complètement la situation extrêmement fragile sur le terrain.

La situation désastreuse générale est le résultat cumulatif de toutes les politiques et pratiques illégales menées par Israël, puissance occupante, contre la population civile palestinienne. La violation constante, quotidienne, des droits de l'homme des Palestiniens et l'étouffement et la dévastation de leur vie économique et sociale ont causé une situation humanitaire grave et une rapide détérioration de la situation sur l'ensemble du territoire palestinien occupé. De plus, tout cela a sans aucun doute contribué à attiser les troubles entre factions qui, à l'heure actuelle, a des conséquences tragiques pour le peuple palestinien dans la bande de Gaza.

La partie palestinienne s'efforce sérieusement de régler cette question interne et de mettre fin immédiatement aux luttes entre factions par une trêve générale, et ce qui fait cruellement défaut à ce moment crucial sont des efforts déployés par la communauté internationale pour faire face aux attaques illégales d'Israël contre le peuple palestinien. La communauté internationale, dont le Conseil de sécurité, a la responsabilité d'agir pour mettre un terme à ces attaques israéliennes meurtrières contre la population civile palestinienne, population qui a droit à une protection conformément aux règles du droit international humanitaire.

Les mesures nécessaires doivent être prises pour contraindre Israël à cesser ses actes illicites et à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international. Il est plus urgent que jamais de prendre ces mesures pour faire cesser l'effusion de sang et la destruction et pour préserver les chances de paix qui sont apparues récemment mais qui diminuent rapidement avec la relance du cycle de la violence entre les deux camps. Des mesures sérieuses doivent être prises pour aider à éviter que cette situation de crise ne conduise à une catastrophe et promouvoir au contraire la stabilité nécessaire pour permettre à toutes les parties concernées de saisir l'occasion pour travailler de concert en vue de parvenir à un règlement pacifique et définitif de ce conflit prolongé.

La présente lettre fait suite aux 281 lettres que nous vous avons adressées, depuis le 28 septembre 2000, au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 23 avril 2007 (A/ES-10/384-S/2007/225), constituent un compte rendu des crimes commis par Israël, puissance occupante, contre le peuple palestinien, depuis septembre 2000. Israël, puissance occupante, doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, de ces actes de terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, et les coupables doivent être traduits en justice.

Comme suite aux lettres susmentionnées, j'ai le regret de vous informer que, depuis le 23 avril 2007, au moins 47 autres civils palestiniens, dont des enfants, ont été tués par les forces d'occupation israéliennes, ce qui porte à 4 535 le nombre total de martyrs tombés depuis septembre 2000. Les noms des martyrs qui ont été identifiés figurent en annexe à la présente lettre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyad **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 21 mai 2007
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces d'occupation
israéliennes dans le territoire palestinien occupé,
y compris Jérusalem-Est*
(du jeudi 26 avril 2007 au lundi 21 mai 2007)**

Jeudi 26 avril 2007

1. Omar Attieh Abu Shari'a

Samedi 28 avril 2007

2. Shadi Abu Zhafer (18 ans)
3. Abdel Haleem Al-Fayyouni
4. Sa'ed Bassam Halas
5. Mohammad Al-Fiqi

Mercredi 2 mai 2007

6. Mas'oud Rajab Sobh

Vendredi 4 mai 2007

7. Mahdi Shaa'ban Al-Dahdouh

Samedi 5 mai 2007

8. Ahmad Ezzat Ziod
9. Mahdi Abu Al-Khair Tahayna
10. Khaled Saleh Ashour

Dimanche 13 mai 2007

11. Mohammad Abu Islaih

Mardi 15 mai 2007

12. Osama Rasheed Al-Madhoun

Mercredi 16 mai 2007

13. Lutfi Barhoum
14. Hammad Hassan Mebrad

* Les forces d'occupation israéliennes ont tué au total 4 535 martyrs palestiniens depuis le 28 septembre 2000.

15. Rami Subhi Zaqzouq
16. Mohammad Ziadeh

Jeudi 17 mai 2007

17. Abdallah Al-Ghafri
18. Tal'at Abed Haniyya
19. Mohammad Salman Al-Loulahi (19 ans)
20. Youssef Salman Al-Loulahi (18 ans)
21. Ziyad Khaled Taqatqa (16 ans)

Vendredi 18 mai 2007

22. Hatem Shaa'ban Al-Amarlen
23. Mohammad Saleh Joha
24. Ahmad Roshdi Siyam
25. Ahmad Saleh Siyam
26. Waleed Hashem Al-Hajeen
27. Atef Habeeb
28. Mouneer Omar Al-Jammal

Samedi 19 mai 2007

29. Hatem Mahdi Hameed (16 ans)
30. Ahmad Abdel Fattah Abu Mutair (17 ans)
31. Maher Hamad Hasheesh (15 ans)

Dimanche 20 mai 2007

32. Bakr Al-Hayya
33. Ibrahim Al-Hayya
34. Abdel Hameed Al-Hayya
35. Nimr Al-Hayya
36. Mohammad Al-Hayya (16 ans)
37. Jihad Al-Hayya
38. Alaa' Al-Hayya
39. Sameh Frawneh
40. Al-Sarbi
41. Emad Ashour
42. Jamal Mannaa'
43. Hamada Ahmad Al-Fayyoumi

Lundi 21 mai 2007

44. Majed Al-Batsh
 45. Azeez Al-Helou
 46. Mohammad Abu Ni'ma
 47. Mahmoud Awad
-